

OCBM de Charleroi : document préparatoire au point 4.4.

Zone Phillipeville - Couvin : élargissement du périmètre à la zone touristique des Lacs de l'Eau d'Heure, état d'avancement de l'étude tactique et information des étapes suivantes

1. Rappel de la démarche

Fort des créations et des renforcements de lignes permettant de fortifier l'ossature du transport public en Wallonie, l'AOT pilote un travail de redéfinition de l'offre TEC autour de ces réseaux structurants urbains et interurbains. Le principe de base de ces redéploiements est d'aligner le réseau cible avec les flux de mobilité tout mode (train, voiture, ...) et tout motif (travail, école, loisirs, ...) concernant les territoires étudiés et leur évolution, au-delà de la seule fréquentation actuelle de l'offre TEC. L'ambition est en effet de faire se parler la planification territoriale et la planification de l'offre de transport public qui doivent s'alimenter mutuellement.

D'ici 2023, 16 zones pluricommunales (représentant la moitié de l'offre TEC actuelle) sont étudiées en profondeur et un nouveau réseau (cible) est élaboré pour chaque zone sur base des orientations stratégiques régionales (e.a. hiérarchisation du réseau). Ce travail est réalisé en concertation étroite entre l'Autorité Organisatrice du Transport (SPW Mobilité Infrastructures) et diverses parties prenantes : OTW, acteurs locaux (communes, province, intercommunales, ...) et autres (IEW, UWE, SNCB, ...). Le résultat de ces travaux permet l'établissement de Plans Régionaux de Transport Public par zone soumis pour avis formel aux Organes de Consultation des bassins de mobilité concernés. L'OTW assure l'étude opérationnelle de chaque Plan et, après validation d'un scénario final, planifie la mise en œuvre des évolutions attendues de l'offre.

Lors de l'OCBM du 2 décembre 2021, l'Organe a remis l'avis suivant :

« L'Organe regrette mais prend acte du report après 2023 de l'étude de redéploiement de la zone « Chimay – Beaumont », au vu des enjeux liés à l'extension du métro léger de Charleroi vers le Grand Hôpital de Charleroi.

Considérant le diagnostic posé par l'AOT, l'Organe recommande toutefois d'intégrer au périmètre de la zone « Philippeville – Couvin » (dont l'étude s'initie) la commune de Cerfontaine et la liaison entre Chimay et Couvin.

En cohérence avec les 2 axes structurants identifiés par Charleroi métropole pour le développement de mobipôles, l'Organe recommande d'étudier, sans attendre l'étude de redéploiement reportée :

- *le développement de l'offre express sur l'axe Chimay-Beaumont-Charleroi ;*
- *la desserte des Lacs de l'Eau d'Heure comme pôle touristique et économique.*

Enfin, l'Organe demande de l'informer lors de sa prochaine session du planning d'études des redéploiements autour du futur BHNS et du futur «M5» vers le Grand Hôpital de Charleroi. »

2. Méthodologie de redéploiement

Le processus de redéploiement de l'offre est défini dans les grandes lignes dans l'article 19 du Contrat de Service Public de l'OTW. Sur base de l'expérience acquise lors des dernières études de redéploiement et de concertations entre AOT et OTW, la méthodologie pour la réalisation des Plans de Transport a été adaptée et présentée pour avis lors de précédents OCBM.

3. Etat des lieux.

Comme rappelé ci-dessus, le processus a été initié lors de l'OCBM de Charleroi du 02/12/2021 par le partage d'un premier diagnostic mobilité.

Début janvier 2022, un premier atelier technique réunissant le SPW Mobilité et Infrastructures (Autorité Organisatrice du transport et Direction de la planification de la mobilité), l'OTW, les communes concernées et différentes parties prenantes (SNCB, Province, UWE, etc) a été organisé afin d'affiner le diagnostic mobilité de la zone et d'esquisser en co-construction le réseau cible, tant en matière de liaisons que de niveaux de service.

Sur cette base, une autre réunion de travail a été organisée avec l'OTW d'une part et les communes d'autre part afin d'affiner le réseau cible.

Lors de cette dernière réunion de fin mars 2022, il a été convenu de commun accord que l'étude de redéploiement devrait être prolongée afin de pouvoir intégrer dans l'analyse les résultats de l'enquête sur l'accessibilité touristique des Lacs de l'Eau d'heure.

Il est donc proposé d'intégrer au périmètre de l'étude de redéploiement « Philippeville-Couvin » la question de l'accessibilité aux Lacs de l'Eau d'Heure par l'Est et de présenter le réseau cible de la zone, incluant la connexion aux Lacs, à la session d'automne 2022 de l'OCBM de Namur.

4. Etapes suivantes.

Des analyses complémentaires seront menées pour éclaircir les liaisons et niveaux de service adéquats à mettre en œuvre, capitalisant sur les données complémentaires obtenues via l'étude de la Maison du Tourisme du Pays des Lacs réalisée en partenariat avec Proximus.

De nouvelles réunions rassemblant toutes les communes concernées seront organisées une fois cet approfondissement réalisé et un réseau cible plus robuste esquissé.

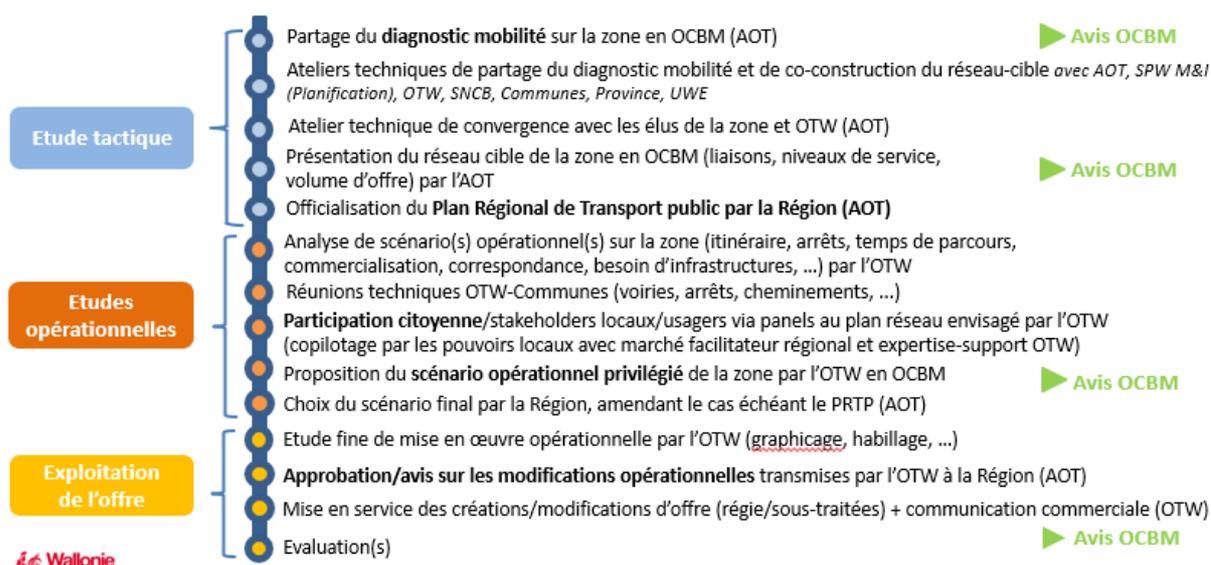
Un contact avec l’Autorité française compétence pour la/les liaison(s) transfrontalière(s) envisagées sera également réalisé.

L’objectif sera de pouvoir présenter le projet de réseau cible pour le prochain OCBM d’automne 2022, et d’officialiser dans la foulée le Plan Régional de Transport Public (« PRTP ») de la zone Philippeville-Couvin.

Une fois ce PRTP rédigé et officialisé commencera alors la phase d’étude opérationnelle. Lors de cette étape, l’OTW étudie et planifie ces évolutions de l’offre, les chiffres de manière fine et génère les scénarios (itinéraire, amplitude approximative, fréquence, service alternatif, gamme tarifaire des services alternatifs, mesures d’accompagnement souhaitables). Cette phase d’études opérationnelles menée par l’OTW est cruciale pour identifier les changements entre le réseau actuellement exploité sur la zone et le réseau de demain.

Sur base de l’expérience menée au sein des zones de redéploiements de Gembloux et de Florenville, le Ministre Henry confirmera son souhait de voir réaliser une démarche d’information publique et de participation citoyenne sur les évolutions des lignes alors étudiées de manière fine par l’OTW.

C’est sur le scénario amendé des remarques citoyennes que l’OTW pourra effectivement prendre en compte que l’avis de l’OCBM sera à nouveau sollicité, accompagné du phasage de mise en œuvre proposé par l’OTW, avant confirmation/validation régionale définitive.



Proposition d'avis de l'Organe

Considérant les enjeux touristiques et économiques de la connexion des Lacs de l'Eau d'Heure, l'Organe recommande d'intégrer au périmètre de la zone de redéploiement « Philippeville – Couvin » en cours l'étude de l'accessibilité aux Lacs par l'Est.

L'Organe prend acte de la présentation à l'automne 2022 de la proposition de Plan Régional de Transport Public pour la zone « Philippeville-Couvin » (ambitions tactiques), intégrant alors les ambitions régionales de connexion des Lacs.